



Bruxelles, le 25 août 2026

CM 3649/26

ECOFIN
UEM
FIN
PROCED
ECB
EIB

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant:	ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32-2-281 57 84 / +32-2-281 41 31
Objet:	Décisions d'exécution du Conseil dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience
	– Adoption
	– Lancement d'une procédure écrite

Les États membres ayant jusqu'au 31 août 2026 pour appliquer les jalons et les cibles fixés dans leurs plans pour la reprise et la résilience, onze États membres ont présenté des modifications ciblées de leurs plans pour la reprise et la résilience, à savoir: la Belgique, la Bulgarie, la Grèce, l'Espagne, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Hongrie, la Pologne et le Portugal.

La Commission ayant rendu une évaluation positive de ces modifications, le Conseil est invité à adopter les décisions d'exécution du Conseil correspondantes. Compte tenu du caractère d'urgence de la question, la présidence propose de recourir à la procédure écrite visée à l'article 12, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil.

Les délégations sont invitées à répondre aux questions suivantes:

QUESTION n° 1: RECOURS À LA PROCÉDURE ÉCRITE

Compte tenu du caractère d'urgence de la question, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour recourir à la procédure écrite pour l'adoption des **décisions d'exécution du Conseil ci-après relatives à l'approbation de l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience pour la Belgique, la Bulgarie, la Grèce, l'Espagne, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Hongrie, la Pologne et le Portugal**, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents suivants:

1. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Belgique (doc. ST 12323/26 + ADD 1)
2. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Bulgarie (doc. ST 12334/26 + ADD 1 + ADD 1 COR 1)
3. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Grèce (doc. ST 12235/26 + ADD 1 REV 1)
4. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'Espagne (doc. ST 12355/26 + ADD 1)
5. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Croatie (doc. ST 12239/26 + ADD 1)
6. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'Italie (doc. ST 12357/26 + ADD 1)
7. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour Chypre (doc. ST 12325/26 + ADD 1)
8. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Lettonie (doc. ST 12299/26 + ADD 1)
9. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Hongrie (doc. ST 12337/26 + ADD 1 REV 1)
10. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Pologne (doc. ST 12353/26 + ADD 1)
11. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour le Portugal (doc. ST 12314/26 + ADD 1)

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

QUESTION n° 2: ADOPTION DES DÉCISIONS D'EXÉCUTION DU CONSEIL

Veillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter les **décisions d'exécution du Conseil ci-après relatives à l'approbation de l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience** pour la Belgique, la Bulgarie, la Grèce, l'Espagne, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Hongrie, la Pologne et le Portugal, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents suivants:

1. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Belgique (doc. ST 12323/26 + ADD 1)
2. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Bulgarie (doc. ST 12334/26 + ADD 1 + ADD 1 COR 1)
3. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Grèce (doc. ST 12235/26 + ADD 1 REV 1)
4. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'Espagne (doc. ST 12355/26 + ADD 1)
5. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Croatie (doc. ST 12239/26 + ADD 1)
6. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'Italie (doc. ST 12357/26 + ADD 1)
7. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour Chypre (doc. ST 12325/26 + ADD 1)
8. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Lettonie (doc. ST 12299/26 + ADD 1)
9. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Hongrie (doc. ST 12337/26 + ADD 1 REV 1)
10. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Pologne (doc. ST 12353/26 + ADD 1)
11. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour le Portugal (doc. ST 12314/26 + ADD 1)

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Pour des raisons d'efficacité, les délégations ayant l'intention de donner la même réponse à la question n° 1 (accord sur le recours à la procédure écrite) pour chacune des onze décisions d'exécution du Conseil visées ci-dessus peuvent choisir de ne fournir qu'une seule réponse à la question n° 1 pour *l'ensemble* de ces décisions. Dans ce cas, ces délégations sont invitées à indiquer clairement, dans leur réponse à la question n° 1, ce qui suit:

"La présente réponse (veuillez choisir entre "OUI" et "NON") s'applique à chacune des décisions d'exécution du Conseil énumérées dans la CM 3649/26."

Pour des raisons d'efficacité, les délégations ayant l'intention de donner la même réponse à la question n° 2 (vote concernant l'adoption) pour chacune des onze décisions d'exécution du Conseil visées ci-dessus peuvent choisir de ne fournir qu'une seule réponse à la question n° 2 pour *l'ensemble* de ces décisions. Dans ce cas, les délégations sont invitées à indiquer clairement, dans leur réponse à la question n° 2, ce qui suit:

"La présente réponse (veuillez choisir entre "OUI", "NON" ou "ABSTENTION") s'applique à chacune des décisions d'exécution du Conseil énumérées dans la CM 3649/26."

Les délégations ayant l'intention de voter différemment pour les décisions visées ci-dessus sont invitées à fournir leur réponse ("OUI" ou "NON" à la question n° 1 et "OUI", "NON" ou "ABSTENTION" à la question n° 2) séparément pour chacune des décisions d'exécution du Conseil.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question. Lorsqu'elles font de telles déclarations, les délégations sont invitées à indiquer la ou les décisions d'exécution du Conseil auxquelles elles se rapportent.

Les réponses doivent parvenir par courrier électronique au secrétariat général du Conseil **au plus tard le jeudi 27 août 2026 à 11heures (HEC - heure de Bruxelles)** à l'adresse ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu, avec copie aux adresses suivantes: alenka.jaschke@consilium.europa.eu, victor.savin@consilium.europa.eu et laura.estrella-blaya@consilium.europa.eu.